

CELUI QUI GAGNE DE L'ARGENT A L'HEURE DE L'ETUDE INTRODUIT UNE ABOMINATION DANS SA MAISON (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)



La Voie À Suivre

EKEV
535

23.08.08

22 AV 5768

Publication
HEVRAT PINTO
Sous l'égide de
RABBI DAVID HANANIA
PINTO CHLITA
11, rue du plateau
75019 PARIS
Tel: 01 42 08 25 40
Tel: 01 48 03 53 89
Fax 01 42 06 00 33
www.hevratpinto.org
Responsable de publication
Hanania Soussan

GARDE TA LANGUE !

Une haine puissante

Il est interdit de raconter des médisances même quand c'est absolument vrai, même quand ce n'est pas devant la personne, et même si l'on sait qu'on le dirait aussi bien devant elle, même ainsi c'est interdit. A plus forte raison si on a l'audace de dire en sa présence : « Tu as parlé de lui », ou « Tu lui as fait telle chose », c'est interdit, et cette faute est encore bien plus grande. Car ainsi on fait entrer une haine puissante dans le cœur de la personne dont il s'agit, et à partir de là il considérera que ces propos étaient totalement vrais, car il se dira : « Si ce n'était pas absolument vrai, il n'oserait pas le dire devant lui ! »

(‘Hafets ‘Haïm)

Vous brûlerez les statues de leurs idoles, vous ne convoiterez pas l'argent et l'or qui les recouvre en les prenant pour vous, il ferait votre malheur, car c'est une abomination pour Hachem ton D. Et tu n'amèneras pas une abomination dans ta maison, tu serais anathème comme elle. Déteste-la totalement et repousse-la absolument, car elle est anathème » (Devarim 7, 25-26).

La Torah a imposé à ceux qui rentraient en Eretz Israël le devoir de détruire les idoles des peuples, qu'ils fabriquaient en argent et en or. Si jamais quelqu'un se disait : « Je vais brûler les idoles mais je vais prendre leur argent et leur or », il est écrit : « Vous ne convoiterez pas l'argent et l'or qui les recouvre en les prenant pour vous, ils feraient votre malheur », ce qui nous enseigne que si on les prend, il nous causeront des dommages. Que l'homme ne dise pas : « Je prends l'argent et l'or pour le distribuer aux pauvres », ou « Je les mets de côté pour la yéchivah », celui qui se conduit ainsi a tort, il profane le Nom de Hachem, puisque les peuples diront : « Les bnei Israël n'ont pas détruit les idoles mais en ont changé la forme, et ils les adorent comme nous les adorions. »

C'est un principe qu'il est interdit de profiter de l'idolâtrie en quoi que ce soit, même avec de bonnes intentions. Qu'est-ce qui s'appelle idolâtrie ? Tout ce que Hachem n'a pas ordonné. Si l'on se conduit ainsi et qu'on cherche à être plus malin que la parole de Hachem, il finit par vous arriver malheur, comme il est arrivé à Chaoul. Nos Sages ont dit dans la Guemara (Yoma 22b) : Au moment où le Saint béni soit-Il a dit à Chaoul (I Chemouël 15, 3) : « Vas frapper Amalek », il s'est dit : « Si pour une seule vie la Torah a dit d'amener une génisse et de lui briser la nuque, à plus forte raison toutes ces vies-là. Et si l'homme a péché, quelle faute a commis la bête, et si les grands ont péché, quelle est la faute des petits ? » Une voix céleste s'est élevée (Kohélet 7, 16) : « Ne sois pas trop tsadik. » Nous apprenons de là que bien que ses intentions aient été pures, Hachem l'a tout de même puni et lui a enlevé la royauté, parce qu'il aurait dû accomplir l'ordre de D. et ne rien faire qui ne soit pas conforme à Sa volonté.

Quand on modifie la parole de D., on finit par déchoir. C'est ce qui est arrivé à Chaoul. C'est pourquoi la Torah a interdit de prendre quoi que ce soit de l'idolâtrie, de peur que les nations ne disent : « Ce peuple ne réussit qu'à cause de l'argent et de l'or de nos idoles, qu'ils ont prises. » De plus, elle nous a mis en garde : « Déteste-la totalement et repousse-la absolument, car elle est anathème. » De même qu'on ne fait pas rentrer une abomination à l'intérieur de sa maison, on ne doit pas non plus faire rentrer à l'intérieur de sa maison l'or et l'argent provenant de l'idolâtrie, car Hachem a dit de les brûler. Même si on a l'intention de donner cet argent à la tsedaka, comme cette tsedaka provient d'une faute, elle est considérée elle-même comme une faute, ainsi qu'il est dit à propos d'autre chose (Devarim 23, 19) : « N'amène pas le salaire d'une prostituée ni le prix d'un chien dans la maison de Hachem ton D. pour t'acquitter d'un vœu, car les deux sont une abomination pour Hachem ton D. »

On apprend de là que lorsque l'homme recherche trop l'argent qui est comme une idolâtrie (voir Iggéret HaKodech à la fin du livre Noam Elimélekh), et qu'il fait des affaires à un moment où il devrait étudier la Torah, l'Ecriture le

lui compte comme s'il avait pris de l'argent et de l'or de l'idolâtrie. Comment cela ? Par exemple s'il a une heure fixe dans la journée pendant laquelle il étudie la Torah au Beit HaMidrach et qu'une affaire se présente à lui dans laquelle il peut perdre beaucoup s'il la laisse passer, la Torah a dit : « N'amène pas une abomination dans ta maison », laisse passer cette bonne affaire et perds le bénéfice, mais ne laisse pas passer l'étude de la Torah, il vaut mieux perdre la vie temporaire que de perdre la vie du monde à venir.

Ne dis pas : « Je vais mettre une partie de cet argent de côté pour la tsedaka, ainsi c'est pour la tsedaka que j'aurai négligé l'étude », même alors, comme tu es sorti du Beit HaMidrach pour tes affaires et non pour la tsedaka, Hachem dit : Il est impossible d'accepter cet argent, car il a été gagné pendant un moment qui aurait dû être consacré à l'étude de la Torah, cet argent provient d'un vol, il est anathème, abominable et considéré comme l'or et l'argent provenant des idoles, car tu as négligé la vie éternelle, et de plus tu as négligé D., qui attend ta Torah tous les jours, pour aller t'occuper de la vie temporaire. Comme tu t'es conduit ainsi, il est clair que tu adores ton argent et non ton D., et tu ne verras aucune bénédiction de cet argent, de même qu'on ne voit aucune bénédiction d'un objet anathème et abominable. Bien que tu veuilles le donner aux pauvres, on n'a pas le droit de modifier la parole de Hachem, et si l'on se dit : « Je vais la modifier et donner de cet argent aux pauvres », dans l'esprit de ce qu'a fait Chaoul, en fin de compte on sera en horreur à Hachem.

Dans cet ordre d'idées, on apprend (Pessa'him 50b) que celui qui travaille les veilles de Chabat et les veilles de fête à partir de min'ha, à la sortie du Chabat ou des fêtes ou à la sortie de Yom Kippour, et partout où il y a un léger risque de faute, dans les jours d'un jeûne public, celui-là ne voit jamais de bénédiction. Pourquoi en est-il ainsi ? Comme il cherche à gagner de l'argent déshonnêtement, sa subsistance ne se trouve pas bénie par cet argent.

Un enfant pauvre et sage

Si l'on n'abandonne pas son étude pour l'argent, quelle est la récompense ? « Il mettra leurs rois entre tes mains. » Hachem a dit : « Comme tu t'es dévoué pour les paroles de la Torah et que tu n'es pas parti gagner de l'argent à un moment où tu devais étudier, Je place entre tes mains le mauvais penchant. » Le roi désigne le mauvais penchant, ainsi qu'il est écrit (Kohélet 4, 13) : « Un roi vieux et stupide », et nos Maîtres ont dit : « Ne te lies pas au méchant (Avot 1, 7), c'est le mauvais penchant qui est installé à la porte du cœur. Quand on veut commettre une faute, il fait pencher tous les membres, car il règne sur eux. Le bon penchant ressemble à quelqu'un qui est en prison. Quand on veut faire une mitsva, il entoure tous les membres pour qu'ils fassent la volonté de leur Père des Cieux afin de Lui plaire, et l'Ecriture dit à ce propos : « Mieux vaut un enfant pauvre et sage », c'est le bon penchant, « qu'un roi vieux et stupide », c'est le mauvais penchant. »

Comme cette personne a soumis tous ses membres et n'a pas délaissé son étude, Hachem le lui rend mesure pour mesure, et à partir de là le bon penchant soumet tous ses membres et le mauvais penchant est entre ses mains comme un prisonnier qui ne peut pas défaire ses liens. C'est cela « Il mettra leurs rois entre tes mains. »

A PROPOS DE LA PARACHA

Prépare-toi vers ton D., Israël

La prière, qui a été organisée par les hommes de la Grande Assemblée, s'appelle chez les Sages « le service du cœur ». Certes, c'est une mitsva de la pensée, mais tant qu'on n'a pas accompli son devoir du côté du cœur, on n'a en réalité rien fait du tout, car la prière est uniquement le service du cœur de l'homme, ainsi qu'il est dit « Le servir de tout ton cœur », quel est le service du cœur ? C'est la prière.

Le Rambam (Hillkhot Tefila 8, 1) compte huit choses auxquelles celui qui prie doit faire attention, mais s'il y a été obligé par les circonstances ou qu'il a transgressé et ne les a pas faites, cela n'invalide pas la prière. Ce sont : se tenir debout, dans la direction du Temple, se tenir droit, être vêtu convenablement, être dans un endroit propre, ne pas élever la voix, s'incliner, se prosterner.

De ce que dit le Talmud dans le traité Chabat (10a), nous apprenons quelques habitudes des Sages quand ils se préparaient pour la prière, en faisant particulièrement attention à arranger leurs vêtements comme il convient à un serviteur qui se tient pour prier devant son maître, ainsi qu'il est écrit dans le prophète Amos (4, 12) : « Prépare-toi vers ton D., Israël. »

L'une des façons de se préparer, comme l'explique la Guemara, est de porter une ceinture au moment de la prière. Il y a plusieurs opinions sur la raison de cette exigence. Les Ba'alei HaTossefot (Chabat 10a) écrivent au nom du Ma'azor Vitry que la raison en est que le cœur ne doit pas voir la nudité. Pour eux, qui ne portaient pas de pantalon, il fallait pour cela mettre une ceinture au moment de la prière, mais nous qui sommes recouverts par un pantalon, nous n'avons pas besoin de ceinture. Le Roch estime que bien que nous portions un pantalon, il y a une mitsva de mettre une ceinture au moment de la prière, parce qu'il est dit : « Prépare-toi vers ton D., Israël. »

Pour le Ma'azor Vitry, ce qui est dit dans la Guemara, « Prépare-toi vers ton D. Israël », se réalise en cela que le cœur ne voit pas la nudité, et le port du pantalon suffit déjà à accomplir la mitsva de se préparer à la prière, car le cœur ne voit pas la nudité.

« HaLevouch » donne pour raison que celui qui porte une ceinture ressemble à quelqu'un qui est rempli d'empressement, plus que s'il ne la portait pas. Nous trouvons dans les prophètes qu'ils avaient l'ordre de se ceindre les reins, car cela dénote l'empressement.

Rabbi Réouven Margaliot zatsal, dans ses remarques sur le Séfer 'Hassidim (18), trouve une source à la coutume de porter une ceinture avant la prière dans le fait que le Choul'han Aroukh dit (98, 1) qu'il convient d'être habillé correctement et de façon particulière pour la prière, comme c'était le cas pour les vêtements des cohanim. Il est possible, écrit-il, que ce soit la raison du port de la ceinture, parce que la chemise, le caleçon et le couvre-chef des vêtements des cohanim, on les porte tout le temps, et pour compléter on ajoute la ceinture pour la prière.

Le Choul'han Aroukh (Or Ha'Haïm 91, 2) écrit : « Il faut porter une ceinture au moment de la prière, même si l'on a déjà une ceinture, si bien que le cœur ne voit pas la nudité, à cause de « Prépare-toi vers ton D. Israël ». A posteriori, si l'on a prié sans ceinture, dit le Rema, on est quitte.

Le « Beit Yossef » dit au nom de Rabbeinou Yerou'ham qu'on trouve écrit que celui qui a l'habitude de mettre une ceinture tous les jours, s'il l'a enlevée avant la prière il doit la remettre pour prier, mais celui qui n'en porte pas habituellement n'a pas besoin d'en mettre une pour prier.

Les A'haronim ont encore écrit (Kaf Ha'Haïm 91, et autres) que même celui qui fait attention à porter une ceinture pour la prière, s'il arrive qu'il ait prié sans ceinture, n'a pas besoin de prier de nouveau, car a posteriori cela n'invalide pas.

A cause de l'empressement et de la fermeté

Rabbi Binyamin Zilber chelita estime qu'il y a deux façons d'expliquer le verset « Prépare-toi vers ton D. Israël » : l'une est que de mettre une ceinture est une façon habituelle de s'habiller, ou alors cela dénote un empressement et une fermeté, comme chez ceux qui vont à la guerre. La différence entre les deux se manifeste dans les endroits où l'on n'a pas l'habitude de porter une ceinture pour sortir dans la rue. D'après la première raison, on n'a alors pas besoin de porter de ceinture pour la prière, puisque ce n'est pas du tout une façon habituelle de s'habiller, alors que selon la deuxième raison, qui est l'empressement et la fermeté, au moment de la prière il faut porter une ceinture. C'est le sens de « Prépare-toi vers ton D. Israël ».

Celui qui porte une ceinture toute la journée pour faire tenir son pantalon est quitte de ce fait, on n'a pas besoin que ce soit spécifiquement sur le vêtement supérieur.

Il est encore écrit (« Beit Baroukh » sur le « 'Hayé Adam », p. 395-6) que si l'on a une ceinture sur le pantalon qui serre bien, on n'a pas besoin de faire particulièrement attention. Mais dans les endroits où l'on a l'habitude de porter une ceinture spéciale pour la prière même quand on a une ceinture au pantalon, on ne doit pas changer la coutume. Il termine de cette façon :

« D'après cela, la coutume aujourd'hui dans de nombreuses communautés de porter une ceinture par-dessus le manteau fait évidemment partie du principe « le secret de Hachem est à ceux qui Le craignent », et nous n'avons pas le droit de la discuter, même si elle n'a aucune source dans la halakha même en tant qu'expression particulière de piété. Tout ce qui a été dit à ce propos n'a presque aucune incidence pratique, car il est clair qu'il est interdit à chacun de modifier la coutume de ses ancêtres et de ses maîtres. Mais l'essentiel, que je voudrais souligner dans tout ce que nous avons dit, est que la coutume de porter une ceinture montre l'union de la communauté d'Israël dans son ensemble, comme dans la bénédiction « Qui ceint Israël de fermeté ». C'est pourquoi nous devons toujours faire porter nos efforts là-dessus et ne provoquer aucune séparation, même si peu que ce soit à propos de la ceinture, en particulier à cette époque-ci où le temps de l'amour est arrivé et où nous devons détruire ou tout au moins amoindrir les séparations entre les différentes communautés d'Israël.

Ce n'est pas la coutume

En ce qui concerne la coutume des Sépharadim et de toutes les communautés orientales, qui n'ont jamais fait attention à porter une ceinture au moment de la prière, le « Chéérit Yossef » (2, 91) écrit : « Bien qu'il soit bon et juste de porter une ceinture avant de prier le chemoné esré, à cause de « Prépare-toi vers ton D. Israël », aujourd'hui nous nous contentons du pantalon serré ou de l'élastique à l'intérieur du caleçon. En particulier, certains disent que celui qui ne porte pas de ceinture toute la journée n'a pas besoin d'en mettre une au moment de la prière. »

Dans les Responsa « Iggerot Moché » (Ora'h 'Haïm 2, 76), il y a une question sur le fait de sortir le Chabat dans le domaine public avec la ceinture qui est par-dessus le manteau (gartel) là où il n'y a pas de erouv. Le Rav Feinstein a répondu que si l'on portait la ceinture sur le pantalon qui a déjà une autre ceinture, il est interdit de sortir comme cela dans le domaine public ou dans une « carmelit » le Chabat. De cette réponse, le gaon Rabbi Yitz'hak Ya'akov Weiss zatsal, Av Beit Din de Jérusalem (« Min'hat Yitz'hak » 5, 41) a déduit que si l'on n'a pas d'autre ceinture, il est permis de la porter sur le vêtement supérieur. Celui qui veut se montrer sévère envers lui-même ouvrira les boutons du vêtement supérieur et portera une ceinture.

« L'alliance et la générosité qu'il a jurée à tes pères » (7, 12)

Quand un acheteur rentre dans une boutique, dit le maguid de Doubno, et commande de la marchandise, s'il promet et jure qu'il paiera certainement, c'est un signe qu'il n'a pas l'intention de payer comptant, mais qu'il voudrait un crédit, et qu'il paiera par chèque et non en espèces.

De même, le Saint béni soit-Il a voulu consolider sa promesse par un serment, parce qu'« il n'y a pas de récompense à une mitsva en ce monde », si bien que nous ne recevons pas notre récompense sur place, « comptant », c'est pourquoi Hachem a cru bon de renforcer Ses paroles par un serment.

C'est aussi l'explication du verset : « Tes témoignages sont très fiables, Hachem, dans la longueur des jours. » Les paroles de Hachem sont fiables, alors pourquoi faut-il donc y ajouter un serment ?

C'est seulement, répond le Maguid, parce qu'elles concernent « la longueur des jours ». De même que le chèque est payé au bout de quelque temps, à crédit, il est dit à propos des mitsvot « les accomplir aujourd'hui et recevoir leur salaire demain ».

« Hachem ôtera de toi toutes les maladies et tous les maux de l'Egypte que tu as connus Il ne les mettra pas en toi » (7, 15)

Sur ce verset, nos Sages ont expliqué dans la Guemara (Bava Metsia 107b) au nom de Rabbi 'Hanina : « Hachem ôtera de toi toutes les maladies, ce sont les rhumes. Tout est entre les mains du Ciel à l'exception des refroidissements, ainsi qu'il est dit : les refroidissements viennent de façon tortueuse, celui qui garde son âme s'en éloignera. »

C'est pourquoi, dit le livre « Milin DeRabanan », toutes les autres maladies qui font partie des « maux de l'Egypte », dont il est dit « Il ne les mettra pas en toi », cela signifie que le Saint béni soit-Il t'en protégera et elles ne viendront pas sur toi. Alors que « toutes les maladies », qui sont les rhumes et les refroidissements, il n'y a que la promesse de « Il te les ôtera », c'est-à-dire que si tu attrapes une maladie de ce genre, Hachem ôtera la maladie. Ainsi qu'il est dit « Tout est entre les mains du Ciel, sauf les rhumes et les refroidissements. »

« Tu mangeras et tu seras rassasié et tu béniras Hachem ton D. » (8, 10)

Le « Yessod VéChorech HaAvoda » écrit à ses fils ce qui suit à propos du service divin :

Avant le « birkat hamazone », après avoir mangé seul dans ma petite maison retirée comme vous le savez, je crains que ne vienne quelqu'un pour frapper à la porte au milieu du birkat hamazone, que je lui ouvre et qu'il dérange ma concentration...

C'est pourquoi avant de commencer le birkat hamazone, je prie Hachem de la façon suivante : « Mon Créateur, sauve-moi afin qu'aucune personne ne vienne chez moi au moment du birkat hamazone, pour qu'il ne dérange pas ma concentration. »

Et après le birkat hamazone, si personne ne m'a dérangé, je remercie Hachem avec une joie immense : « Je Te remercie, ô mon Créateur, de m'avoir sauvé du risque de perdre ma concentration dans ce birkat hamazone... »

« Votre faute d'avoir fait le Veau, je l'ai prise et je l'ai brûlée dans le feu » (9, 21)

Apparemment, il faut demander comment il est possible de prendre la faute, qui n'a pas de matérialité, et de la brûler dans le feu, comme en témoigne le verset : « Votre faute d'avoir fait le Veau, je l'ai prise et je l'ai brûlée dans le feu. » Si le verset veut vraiment parler seulement du Veau, il aurait dû dire : « Le Veau que vous avez fait, je l'ai pris et je l'ai brûlé dans le feu » !

Rabbeinou 'Haïm Ben Attar répond à cela dans « Or Ha'Haïm »

qu'on sait que par chaque mitsva que l'homme fait, il crée un ange saint, et par chaque faute, un ange destructeur. Quand l'homme se repent, il doit aussi effacer l'ange destructeur qu'il a créé au moment où il a commis la faute.

Donc quand les bnei Israël ont commis la faute du Veau, un ange destructeur a été créé, et lui aussi, témoigne Moché devant les bnei Israël : « je l'ai pris et je l'ai brûlé dans le feu. »

« Vous aimerez le converti » (10, 19)

A propos de cette mitsva importante, qui ne se présente pas tous les jours, le « Séfer Ha' Hassidim » écrit :

« Moché nous ordonne, quand nous serons entrés dans le pays, d'aimer celui qui est rentré sous les ailes de la Chekhina pour accomplir toutes les mitsvot. En trente-six endroits, la Torah nous enjoint de l'aimer, et de ne pas le léser, que ce soit en argent ou en paroles.

Ils sont aimés devant D. encore plus que les bnei Israël. Cela ressemble à deux personnes, l'une aime le roi, et l'autre – le roi l'aime. Qui est le plus grand ? Celui que le roi aime.

Les bnei Israël aiment le Saint béni soit-Il, et le Saint béni soit-Il aime le converti, ainsi qu'il est dit : « Il aime le converti et lui donne du pain et un vêtement ». C'est pourquoi nous avons la mitsva d'aimer celui que le roi aime. »

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

Pour se souvenir sans cesse du Créateur

« Tu mangeras, tu seras rassasié et tu béniras Hachem ton D. pour le bon pays qu'Il t'a donné » les Sages ont appris de là que le « birkat hamazone » est de la Torah (Berakhot 20, 1).

Il faut comprendre pourquoi la Torah a écrit la loi du « birkat hamazone » à côté du risque de croire en sa propre force, et quel rapport il y a entre les deux.

Voici ce qu'a écrit à ce propos le Rambam dans les Hilkhot Berakhot (1, 3) : « Les Sages ont institué de nombreuses bénédictions sous forme de louange et remerciement et sous forme de demande, pour se rappeler sans cesse le Créateur, bien qu'on n'ait eu aucun profit et qu'on n'ait fait aucune mitsva. » Ceci nous apprend que les Sages ont institué l'essentiel des bénédictions pour que l'homme se souvienne du Créateur, c'est pourquoi la mitsva du « birkat hamazone » figure à côté de cette mise en garde, car quand les bnei Israël rentreront en Eretz Israël et trouveront une abondance de biens devant eux, Hachem craignait qu'ils Le rejettent. C'est ce que les Sages ont dit (Berakhot 32a) : « Le lion ne rugit pas pour une boîte de foin mais pour une boîte de viande. » Et du fait qu'on dira une bénédiction avant de manger chaque chose et après chaque chose, on n'oubliera pas le Créateur et on ne s'imaginera pas que notre propre force nous a donné toute cette richesse.

De plus, du fait qu'on dit chaque bénédiction avec concentration, on accomplit en soi-même le verset (Téhilim 16, 8) : « Je place Hachem devant moi constamment », et on en arrive à la crainte de Hachem, car les Sages ont dit (Mena'hot 43b) : « L'homme doit dire cent bénédictions chaque jour, ainsi qu'il est écrit (Devarim 10, 12) : Et maintenant, Israël, qu'est-ce que Hachem ton D. te demande, et Rachi observe : ne lis pas « mah » (quoi), mais « méah » (cent), du fait qu'on dit des bénédictions, on en arrive à la crainte de Hachem. »

TES YEUX VERRONT TES MAITRES

LE GAON, TSADIK ET KABBALISTE RABBI MOCHE AHARON PINTO

Rabbi Moché Aharon, le fils préféré du saint tsadik Rabbi 'Haïm Pinto le petit, est né en 5672 dans une famille sainte et pure, rameau d'une dynastie de saints talmidei 'hakhamim qui opéraient des miracles et épanchaient sur le peuple juif de la gloire de leur sainteté et de leur pureté.

A l'occasion de la hilloula qui aura lieu le mois prochain (le 5 Elloul), nous publions dans ce cadre un extrait de la biographie du tsadik, pour suivre le déroulement de sa vie et nous émerveiller de ses coutumes et de la beauté de son caractère. Naturellement, nous en tirerons la leçon, en tâchant de nous attacher aux voies de nos ancêtres et de marcher sur leurs traces.

Dès sa plus tendre enfance, il a eu des habitudes de sainteté et d'ascétisme, comme il l'avait vu chez son père le saint Rabbi 'Haïm, que son mérite nous protège. Il a complété son éducation et étudié la Torah auprès de son père et du gaon Rabbi Yossef Ben Attar zatsal qui était un très grand talmid 'hakham.

Aimé en haut et agréable en bas

L'humilité et la discrétion étaient les couronnes permanentes dont il était paré, en plus de l'ascendance glorieuse qui brillait comme une pierre précieuse dans la couronne de la famille Pinto. Fils après fils, de génération en génération, c'étaient des hommes de foi, pieux, saints et purs, habitués à faire des merveilles et des miracles, qui ont illuminé leur génération par la lumière de la Torah et de la sainteté.

Rabbi Moché Aharon Pinto incarnait dans son extraordinaire personnalité l'image d'un juif saint et pur qui servait Hachem et se consacrait à Lui. Il était « aimé en haut et agréable en bas » (expression dont les initiales en hébreu forment le mot Elloul, mois de sa disparition).

Rabbi Moché Aharon s'est fait connaître particulièrement par la qualité et la droiture de son service de Hachem. Il avait pris sur lui de s'enfermer dans une pièce pendant quarante ans, sur l'ordre de son père le tsadik Rabbi 'Haïm Pinto. Pendant ces dizaines d'années, il a étudié la Torah avec une assiduité inconcevable pour l'intelligence humaine. Là, entre les quatre murs de sa petite chambre, il s'est élevé dans les degrés de la sainteté et de la pureté, sans aucune relation avec le monde extérieur, sans céder aux besoins du corps et de la matière, tout son désir entièrement consacré au service de Hachem.

Par deux témoins

Beaucoup de lecteurs lèveront certainement le sourcil et se demanderont in petto : est-ce possible ? Peut-on imaginer qu'un être humain soit aussi clairement et totalement maître des nécessités matérielles, au point de s'enfermer pendant une période de quarante ans ?

Rabbi Eliahou Sitbon a raconté un jour à notre maître Rabbi David 'Hanania Pinto chelita (le fils de Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège) qu'un certain juif, grand talmid 'hakham, lui avait raconté qu'il avait entendu parler de la réputation du tsadik Rabbi Moché Aharon Pinto, de ses coutumes particulières et de ses nombreux miracles. Rabbi Eliahou avait demandé à cette personne :

Savez-vous que ce grand tsadik s'est enfermé chez lui pendant quarante ans, sans jamais sortir de la maison ?

Le talmid 'hakham avait du mal à le croire. Une telle chose est apparemment impossible, de ne pas sortir de chez soi pendant une période aussi longue, ce n'est pas humainement compréhensible!

Un certain temps s'écoula. Rabbi Eliahou Sitbon rencontra de nouveau ce talmid 'hakham, et tout à coup un juif très âgé s'approcha d'eux, et une conversation animée se développa avec lui. Il leur raconta très naturellement : « J'ai connu au Maroc un très grand tsadik, qui n'est pas sorti de chez lui pendant quarante ans. Je me souviens aussi que quand il est sorti de chez lui à Essaouira pour aller vivre à Casablanca, des dizaines de gens l'ont entouré en le recouvrant de couvertures pour qu'il ne voie pas du tout la rue ni la lumière du soleil. » Ce talmid 'hakham, qui entendait à présent l'histoire d'un témoin oculaire, fut stupéfait, regarda Rabbi Eliahou Sitbon et lui dit avec émotion : « La chose sera confirmée par deux témoins. »

Heureux celui qui se consacre à la Torah

L'étude du tsadik Rabbi Moché Aharon, qui se consacrait à la sainte Torah pendant de longues heures sans aucune interruption, s'exprimait par le fait qu'il lavait ses vêtements une fois par semaine, tous les vendredis en l'honneur du Chabat, et on raconte à ce propos qu'après avoir lavé sa chemise, il avait l'habitude de la porter immédiatement, encore humide, et en peu de temps la chemise séchait, à cause de la chaleur que son corps dégageait en résultat de l'effort, à la fois physique et spirituel, qu'il investissait dans l'étude de la Torah.

Le vêtement des rabbanim

A la fin des quarante années pendant lesquelles il resta enfermé, Rabbi Moché Aharon sortit de chez lui vers le monde de l'action. Quand il sortit dans les rues de la ville, le doute lui rongea le cœur quant au vêtement extérieur qu'il allait désormais porter. Jusqu'à présent, il avait porté une jellaba (une robe blanche), selon la coutume de ses saints ancêtres, mais quand il s'aperçut que la façon de s'habiller avait changé selon la mode européenne qui avait pénétré au Maroc, et que tous les juifs du Maroc portaient ce genre de vêtement, le tsadik se demanda en lui-même s'il allait continuer à s'habiller comme ses ancêtres ou s'il convenait de ne pas se faire remarquer dans la communauté.

Au bout d'un certain temps, il s'aperçut du changement dans la façon de s'habiller à l'europpéenne entre l'ensemble du peuple et les talmidei 'hakhamim. Les rabbanim portaient un complet et un chapeau, alors Rabbi Moché Aharon acheta un complet et un chapeau, qu'il porta pendant de longues années.

De nombreuses années plus tard, quand il fut connu du public et devint célèbre parmi les communautés juives, son fils, Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, lui demanda, à cause de l'honneur de la Torah, de porter un manteau long, le « vêtement des rabbanim », selon l'usage des rabbanim. Dans sa grande humilité, il fit ce que lui demandait son fils. Après s'y être habitué, il affirma à sa famille que de porter un manteau noir lui donnait un sentiment d'humilité, et l'aidait à augmenter sa crainte du Ciel.